

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 SEPTEMBRE 2019**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 19
- de votants 25

L'an deux mil dix neuf

Le 27 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**OBJET**

**REPRESENTANTS DE LA  
COMMUNE A L'ASSOCIATION  
FONCIERE DE REMEMBREMENT**

Etaient présents : BAILLEUX A. BAUDRIN P. FAILLON J. DOLEZ  
C. DELANNOY JM. DUMOULIN H. SALADIN B. COLLET C.  
THUILLET MP. PREUVOT R. COLLET Ch. DESROUSSEAU C.  
MULON M. MONTAY G. HAMADI A. MUSY F. MONSERGENT  
A. NATHIEZ V. RAMEZ D.

Le Maire certifie que le compte-  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la mairie le  
07/11/2019

Etaient excusés : GOBERT J. GARNERONE L. RIFF C.  
COLOMBEL L. PREVOT V. MOREAU G.

Procurations respectives à : COLLET C. MULON M. PREUVOT R.  
NATHIEZ V. RAMEZ D. MONSERGENT A.

Et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 20/09/2019

Etaient absents excusés : DE MULDER A. SPOTO S.

Un scrutin a eu lieu, M. Damien RAMEZ a été nommé pour remplir  
les fonctions de secrétaire.

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer nous informe qu'il y a lieu de valider par délibération la  
liste des représentants de la commune au sein de l'AFR,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner le maire, Philippe BAUDRIN comme représentant du conseil  
municipal et MM. Jacques Vanpeperstraete et Jean-Louis Collet, comme représentant des propriétaires  
maingois.

Le conseil municipal agréé, à l'unanimité, cette proposition.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Maing, le 7 novembre 2019

La DGS

I. SERAFINI

